Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada : Les communautés veulent se voir et s'entendre d'un océan à l'autre!

Ottawa, le 8 avril 2014 – Les témoignages entendus au cours des deux dernières années ont montré qu'il est urgent pour CBC/Radio-Canada d'agir de façon à ne pas nuire au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Toute diminution de service peut entraîner des conséquences néfastes à long terme sur leur survie et leur épanouissement. S'il y a bien une chose sur laquelle ces communautés ont été unanimes, c'est leur volonté de se voir, de s'entendre et de se lire sur les ondes. La Société doit par conséquent démontrer que son processus décisionnel, ses mécanismes de consultation et de reddition de compte, de même que sa programmation tiennent compte de leurs besoins.

Intitulé *Les obligations linguistiques de CBC/Radio-Canada : Les communautés veulent se voir et s'entendre d'un océan à l'autre!*, le rapport examine le rôle du radiodiffuseur public et le respect de ses obligations linguistiques, une question que le comité avait déjà effleurée à quelques reprises dans des études précédentes. Il en avait d'abord été question dans la mission d'étude de 2005 ayant porté sur les communautés francophones et acadiennes de la Nouvelle Écosse. Le comité avait abordé le sujet de nouveau dans son rapport de 2009 portant sur les arts et la culture francophones. La question avait ensuite été soulevée au moment de la visite auprès des communautés anglophones du Québec qui a abouti au dépôt d'un rapport au Sénat en 2011. C'est la première fois, cependant, que le comité s'attarde en profondeur au rôle clé que joue cette institution fédérale envers la promotion de la dualité linguistique canadienne et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

« Il est reconnu que CBC/Radio-Canada joue un rôle important dans le développement et l'épanouissement des communautés francophones », a déclaré l'honorable Claudette Tardif, présidente du comité. « Cependant le Comité recommande que CBC/Radio-Canada prenne des mesures positives et concrètes qui permettront à tous les francophones du Canada de se voir, de se lire et de s'entendre en français. »

«La jeunesse doit être au cœur des stratégies de la Société et diverses mesures peuvent être prises pour attirer et retenir son attention », a ajouté l'honorable Andrée Champagne, C.P., vice-présidente. «Ce qui ressort, c'est l'importance pour le radiodiffuseur public d'incarner la dualité linguistique, d'offrir une programmation locale à leur image et d'être au fait de leurs attentes et de leurs besoins. Elle doit donc les consulter dès maintenant. »

Dans le cadre de cette étude, le comité a rencontré une quarantaine de témoins (représentés par 74 porte-paroles) lors d'audiences publiques qui ont eu lieu à Ottawa. Les témoignages se sont échelonnés sur environ deux ans, entrecoupés d'autres études et d'une prorogation du Parlement. Le comité a tenté d'obtenir le portrait le plus complet possible de la situation dans l'ensemble des régions du pays. Les intervenants en provenance des provinces et territoires ont livré un témoignage parfois poignant, parfois porteur d'espoir.

Le comité sénatorial espère que les recommandations contenues dans le présent rapport seront prises en considérations.

Pour lire le rapport et les recommandations du comité ou en apprendre davantage sur le Comité sénatorial permanent des langues officielles, visitez le site web : http://senate-senat.ca/ol-lo-f.asp

Le Sénat du Canada est présent sur Twitter : @SenatCA, suivez le comité à l'aide du mot-clic #OLLO

Pour plus d'information :

Relations avec les médias :
Brigitte Lemay
613-240-5687
brigitte.lemay@sen.parl.gc.ca

Greffier du comité :
Daniel Charbonneau
613-993-4874
daniel.charbonneau@sen.parl.gc.ca